



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

COMMISSION REGIONALE DES COURSES HORS STADE



CRCHSP-L
8, allée du Plateau Fleuri 49460 Montreuil-Juigné
Tél : 02.41.43.38.17 portable : 06 08 26 44 33
crchs-pl@orange.fr
Site : www.courirpaysloire.fr

Compte-rendu de réunion Montreuil-Juigné – 28 janvier 2017

Présents

Le Président de la CRCHS M. Gérard CLAIRE,
Le Président de la CDCHS 44 M. Dominique GILET, Le Président de la CDCHS 53 M. Philippe FAVRY, le Président de la CDCHS 72 M. Jean-Pierre PAPIN,
Les Officiels CHS des Pays de la Loire : M. Gérard BRARD, M. Bruno DAUNOIS, M. Philippe BRUNSCHWIG et M. Christophe DESNOES (Officiels Fédéraux), M. Pascal BRIAND, M. Gérard CLAIRE, M. Dominique GILET, M. Daniel GREFFARD, Mme Karine LELIEVRE, M. Daniel LELIEVRE, M. Jean-Michel MAILLARD, M. Gaétan MARTEAU, M. Jacques MINGUET, Sébastien PATIER, M. René VALIN,
Les Officiels Marche Nordique des Pays de la Loire : M. Bernard BAUDOUIN et Mme Martine COTTENCEAU.

Excusés

Le Président de la Ligue M. Joseph BARON,
Le Président de la CDCHS 49 M. Jean-Michel RAIMBAULT, le Président de la CDCHS 85 M. Gérard THOUZEAU,
Les Officiels des Pays de la Loire : M. Joseph BARON, M. Rémi BOUVIER, M. Mickaël FOURCHEROT, M. Georges FOURNERY, M. Bruno GUERIF, M. Guy LE NAIR, M. Philippe LEPREVOST.

Destinataires

Les Participants et les Excusés,
Le Président de la Ligue,
La CNCHS.

Origine

M. Philippe BRUNSCHWIG

Accueil

Le Président de la CRCHS, M. Gérard Claire, souhaite la bienvenue aux participants ; la matinée est consacrée aux courses hors stade et à la Marche Nordique.

Le Président de la Ligue, M Joseph BARON est retenu par une réunion avec les présidents des Comités départementaux qui se tient à la Fédération. Mme Odile ESKENAZI et M Serge MOTTIER de la Ligue ne peuvent être présents. Les non-participants sont excusés.

Les commissions nationales sont en cours d'établissement. Deux personnes de la Ligue des P-L y participent : Jean-Yves LE PRIELLEC à la CSO nationale et Jacques TUFFIERE responsable des formations au niveau national.

M Michel HUERTAS a repris la CNCHS, M Jean-Jacques GODARD reprend la responsabilité de l'organisation des championnats de France hors stade.

Chaque président contacte directement les personnes qu'il souhaite pour constituer la Commission dont il a la responsabilité.

Au niveau de la Marche Nordique, Mme Martine COTTENCEAU et M Gérard CLAIRE restent à la Commission nationale de MN.

Bilan des arbitrages CHS 2016

Le Président note que la saison 2015-2016 s'est bien déroulée ; il n'est pas apparu de souci spécifique sur les courses à label.

Les comptes rendus d'arbitrage sont retournés dans un délai inférieur à 15 jours. Il est demandé de renvoyer **les rapports sous forme de document électronique portant le nom de la compétition et sa date.**

Tous les rapports d'arbitrage de cross ont été reçus.

Le classement des courses à label est disponible sur le site de la CRCHS et concerne les semi-marathon, 10 km, marathon, ekiden, 100 km et trail (<http://courirpaysloire.fr/articles.php?lng=fr&pg=570&mnuid=275&tconfig=0>). Le classement du semi-marathon de St Christophe-du-Ligneron (85) surprend avec 989 arrivants et 5164 points ; l'hypothèse (non vérifiée) serait un nombre élevé de classés IR1, IR2 et IR3. Le trail de Mauves (44) audité en 2016 n'apparaît normalement pas dans ce classement ; ce trail y apparaîtra en 2018.

Ce classement, remis par la CRCHS au Conseil Régional des Pays de la Loire, lui sert pour l'attribution de subventions aux courses hors stade à label. Sur le site de la Région Pays de la Loire, la rubrique « SPORTEO » permet d'effectuer une demande de subvention sportive régionale (<http://www.paysdelaloire.fr/index.php?id=5863>).

Pour le calendrier régional des CHS, les organisateurs sont encouragés à renseigner sous CALORG :

- Dans l'onglet « Les Compétitions », rubrique « Informations générales », l'item « Conditions de participation » avec une ou deux lignes maximum qui complètent l'information sur la manifestation.
- Dans le même onglet et la même rubrique, l'item « Autres informations » avec une à deux lignes maximum qui précisent le contexte (nombre de coureurs, dénivelé, type de parcours, ...).
- Dans l'onglet « Les Compétitions », rubrique « Gestion des épreuves », pour chaque épreuve, l'item « Distance en mètres ».

Ces trois informations sont extraites de CALORG pour la confection du calendrier papier édité en début d'année. Ainsi l'intérêt du calendrier sera augmenté pour les coureurs et pour les organisateurs.

Attribution des missions

Les missions sont attribuées pour les courses à Label Régional et National, ainsi que l'audit connu à ce jour (voir le tableau joint « Attribution_missions_2017.xls »). Il est proposé, pour l'exercice 2018, de disposer d'une colonne supplémentaire « nombre d'arrivants » qui permettra d'apprécier le nombre d'officiel(s) à nommer par épreuve.

L'effectif d'officiels en réduction sur la région rend un peu plus difficile la satisfaction de toutes les missions.

Temps d'échange

- Il est constaté qu'un nombre croissant de sociétés événementielles voulant organiser des courses non inscrites au calendrier régional, et souvent extérieures au département concerné, démarchent les mairies qui souhaitent animer leur commune par diverses activités visibles. Les maires, peu au fait de l'organisation des CHS (existence du calendrier, règles techniques et de sécurité) sont attirés par le « pack » proposé par ces sociétés qui « s'occupent de tout ». Elles n'imaginent pas le tort qui peut être fait aux organisations de courses en place de longue date : calendrier bousculé par des élus qui imposent de nouvelles courses concurrentes à une date déjà chargée en CHS, détournement de coureurs vers ces courses qui ne respectent pas les règles de « vie ensemble ». A terme, certaines organisations traditionnelles sont menacées d'arrêt.

Deux propositions sont faites :

- **La Ligue enverrait un courrier à tous les maires** pour les mettre en garde contre les organisations privées qui concurrencent déloyalement les organisations locales qu'ils côtoient et connaissent.
 - **La Ligue constituerait une liste « officielle » des sociétés commerciales de confiance**, pour l'organisation de CHS, de façon analogue à la liste des sociétés de chronométrie et d'inscription à la norme LOGICA.
- **La période du 1^{er} novembre au 28 février est réservée aux épreuves de cross** pour maintenir les épreuves dans cette discipline. De fait, le mois de février voit l'élite sur les cross de phases finales du championnat. L'organisation de courses HS en février ne concurrencerait pas les candidats aux cross. **Est-il possible de permettre des courses HS durant le mois de février, ce qui décongestionnerait le calendrier de certains départements ?**
- M Dominique GILLET relate l'expérience de son département (44) quant à **la Communication sur les CHS**. Il est assailli par les demandes d'information sur le calendrier des CHS par des sociétés qui diffusent ce type d'information, en plus des sociétés classiques de diffusion telles que Bipède, etc. Les courses voient 25 à 30 % de concurrents licenciés, et environ 70 % de non licenciés. L'enjeu est de pouvoir attirer plus de monde vers l'athlétisme en se faisant mieux connaître.
- Il est demandé à la Ligue de nous aider quant à la Communication sur les CHS**, sur deux points :
- **Transmettre le calendrier des CHS aux sociétés** de diffusion (papier, web) et aux sociétés qui recherchent cette information pour la diffuser par différents canaux moins conventionnels.
 - **Apporter un appui sur la Communication aux clubs organisateurs** qui le souhaiteraient pour améliorer l'efficacité de leurs sites de communication (sites web, facebook, ...).

Bilan financier de la CRCHS

M Gérard BRARD présente **le résultat financier de l'exercice 2016 de 1 985 €** pour des rentrées de 38 600 €. La publication du calendrier régional des CHS contribue à cet excédent. Le bilan de cette activité (arbitrages, mesurages) est équilibré ; un désaccord avec la Ligue sur l'excédent d'environ 100 € va être éclairci le 31 janvier. Il est probablement dû à une (des) écriture(s) dont le trésorier n'a pas eu connaissance.

Après un échange durant le mois de janvier sur **la rétribution des CDCHS envers la CRCHS**, un forfait de 4,50 € par organisation de CHS est retenu. Cette nouvelle modalité de calcul ne doit pas beaucoup changer le montant versé par chaque département.

Un rappel sur le fonctionnement des remboursements des frais :

- S'assurer d'avoir transmis un RIB à la Ligue.
- Envoyer les frais d'arbitrage à M Gérard CLAIRE.
- Envoyer les frais de mesurage à M Gérard BRARD.

Un rappel sur le fonctionnement des remboursements des frais :

- S'assurer d'avoir transmis un RIB à la Ligue.
- Envoyer les frais d'arbitrage à M Gérard CLAIRE.
- Envoyer les frais de mesurage à M Gérard BRARD.

Un rappel sur les dossiers de mesurage :

- L'officiel mesureur envoie la facture de frais attendant au mesurage, un tirage papier du dossier de mesurage (non agrafé ni relié) et un fichier PDF du dossier à M Gérard BRARD. Ce dernier relie le dossier papier et l'envoie à l'organisateur avec la facture. Il conserve le dossier PDF en archive.
- L'officiel mesureur envoie à l'organisateur un fichier PDF, lui permettant la duplication du document.

Il est rappelé de **bien renseigner les données altimétriques et de séparation dans les dossiers de mesurage**, qui déterminent la qualité du parcours pour l'établissement de records de course sur route.

En Marche Nordique, il va falloir que les organisateurs prennent en charge les frais de déplacement des juges dont le montant dépasse le prix des labels. **Les organisateurs sont encouragés à prendre les frais des juges hors département se déplaçant par voiture complète** (covoiturage).

M Gérard BRARD envoie aux officiels **les nouvelles feuilles de remboursement des frais** (mesurage, arbitrage). Il est demandé de renseigner le mieux possible les coordonnées de la personne à qui devra être envoyée la facture (le trésorier si possible).

Les personnes ne trouvant plus de **clous d'arpentage** dans le commerce local peuvent en trouver sur le net. Deux sites sont cités par expérience de membres de l'assemblée : MATOPO (environ 50 € dont expédition pour 100 clous de 5 cm) et TOPO CENTER. Les clous posés aux points de départ, arrivés et km intermédiaires réglementaires sont ensuite facturés par le mesureur sur la feuille des frais de mesurage.

Formation régionale des Officiels

La formation d'Officiels régionaux CHS a eu lieu les 26 et 27 novembre 2016, au Lac de Maine à Angers (49). Neuf personnes y ont participé dont 4 de la région (1 de Loire-Atlantique, 1 du Maine-et-Loire, 2 de la Sarthe) ; les autres venaient de Bretagne (2 du Finistère) et de Normandie (1 de la Manche). L'examen est prévu le 25 mars 2017 au même endroit.

M Gérard CLAIRE remarque que les résultats de la Mayenne et de la Sarthe ont quasiment tous été rapidement transmis grâce au travail de Mme Karine LELIEVRE et M Philippe LEPREVOST. **La formation de Classeurs** est nécessaire pour faire face au manque dans certains départements. M Mickaël FOURCHEROT est prêt à devenir classeur en Loire-Atlantique. Mme Karine LELIEVRE et Alain TEMPLIER en Mayenne demandent une prorogation de leur compétence cette année. M Gérard CLAIRE voit le calendrier des formations avec M Jacques TUFFIERE pour proposer des dates et des lieux (un lieu pour 53-72 ; un autre pour 44-49-85).

Une demande est faite à la Ligue pour avoir une personne de la Ligue qui assurerait le classement des courses à label régional.

Marche Nordique

Des épreuves sont mises en avant au niveau national par le Marche Nordique Tour (MNT). Pour développer localement l'organisation de compétitions de Marche Nordique (MN) au niveau des Pays de la Loire (P-L), le Challenge MN en compétition de la Ligue d'Athlétisme des P-L est mis en place avec un objectif d'une épreuve par département. Six épreuves sont inscrites à ce Challenge en 2017 (dont 2 en Vendée).

Seuls les licenciés FFA marqueront des points au Challenge Régional MN. L'inscription au Challenge est de 40 € pour l'organisateur.

Les règles de MN en compétition ont évolué sur les deux dernières années. Les compétiteurs connaissent mieux les règles. En parallèle les juges se rôdent régulièrement et confrontent leurs jugements. Le nombre de juges nécessaires pour une compétition est d'une dizaine. Les compétitions de MN s'aguerissent bien.

Il est raisonnable d'éviter à un officiel d'avoir à juger lors d'une compétition dans son département, pour ne pas le placer en situation de jugement de personnes qu'il connaît bien voire qu'il entraîne.

Début de la réunion 9h00 – Fin de la réunion 12h15